



DECISION DU PRESIDENT

PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°DEC/2021/033 DU 14/06/21 PORTANT ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

DEC_2023_048

Objet : Cession à la SCI TIC et TAC, qui se substitue à Monsieur Philippe LAVIGNOTTE, de parcelles situées Chemin du Brana, sur la commune de Bénesse Marenne

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNEGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 qui charge le Président de régler, pendant toute la durée de son mandat, les affaires pour lesquelles la délégation est autorisée, et notamment l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers

VU la proposition ci-annexée de Monsieur Philippe LAVIGNOTTE qui se porte acquéreur en son nom propre des parcelles 233 (500 m²), 294 P (3 034 m²), et 294 P – 296 P (1 072 m²), d'une superficie totale de 4 106 m², sises Chemin du Brana, sur la Commune de Bénesse Marenne

VU l'avis domanial n° 2020-40036v0803 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat

VU la décision du 14/06/21 actant la vente au nom de M. Philippe LAVIGNOTTE

CONSIDERANT la création de la SCI TIC et TAC ayant pour associés Messieurs Philippe et Sébastien LAVIGNOTTE

CONSIDERANT que la SCI TIC et TAC se substitue à l'acquéreur en nom propre initial

DECIDE

DE CEDER à la SCI et TAC lesdites parcelles, pour un montant total de 75 961 €.

DE SIGNER toutes pièces se rapportant à cette cession.

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse Marenne, le 7 août 2023

Le Président,
Alain CAUNEGRE

